



**Syndicat national**

**Pénitentiaire des**

**Surveillants et Surveillants Brigadiers**



## ***Le S.P.S en audience à la chancellerie.***

Mercredi 14 octobre 2020, une délégation nationale de 4 militants du SPS à la tête de laquelle se trouvait notre Secrétaire Général Jérôme MASSIP, a été reçue au Ministère de la Justice.

Notre syndicat a dans un premier temps affirmé son engagement et son combat au profit des intérêts exclusifs des Surveillant(e)s Pénitentiaires.

Après avoir fait un très grand tour d'horizon du malaise qui gangrène l'Administration Pénitentiaire, et avoir mis en évidence la souffrance qui affecte plus particulièrement les Surveillant(e)s Pénitentiaires dont les conditions de travail tant morales que matérielles sont souvent déplorables, le SPS a démontré qu'il est urgent de donner à ces derniers, toute la place qu'ils méritent au sein des forces de sécurité publique de notre pays.

Rien n'a changé depuis les événements de janvier 2018 et 2019, bien au contraire.... !

Le moral des Surveillant(e)s était déjà au plus bas... Et Les sanctions pécuniaires tant que disciplinaires (jugées récemment abusives et anticonstitutionnelles) ont accentué leur rancœur !

Les Surveillant(e)s ont un besoin incommensurable de considération (être respectés par les pouvoirs publics), et de reconnaissance (statut et rémunération).

Il y a bien longtemps que le métier de Surveillant(e) ne se cantonne plus à ouvrir et fermer des portes.

Plus que jamais, il est nécessaire et primordial de consacrer une réforme statutaire ambitieuse visant à s'adapter efficacement à l'évolution des missions, et à reconnaître les Surveillant(e)s Pénitentiaires comme une véritable Force de Sécurité Intérieure.

La délégation SPS a explicité ses principales revendications à l'appui d'un dossier bien ficelé dont :

- La classification de notre profession dans un emploi de niveau Cat.B.

.../...

- Une fusion dans l'immédiat des grades de Surveillants et Surveillants Brigadiers.
- L'habilitation d'Agent de Police Judiciaire pour tous les Surveillant(e)s titulaires.
- L'intégration des Surveillants Pénitentiaires au Ministère de l'Intérieur, afin qu'ils prennent le statut et la dénomination de Gardiens de la Paix, comme leurs homologues Policiers.

Le SPS a également remis un autre dossier, issu de sa réflexion sur le volet sécuritaire, au regard duquel nous communiquerons ultérieurement.

Concernant le Tableau d'Avancement au grade de Surveillant Brigadier, en réponse à la lettre ouverte du SPS au Garde des Sceaux en date du 5 octobre dernier, le taux de proposés / promouvables devrait être connu dans les prochains jours...

Il a été demandé que la réponse du Ministre aux deux courriers du SPS relatifs à la différence de traitement entre les volontaires de la Réserve Civile Pénitentiaire et les volontaires de la réserve civile de la Police Nationale, soit suivie d'effet par la DAP.

Cette audience aura permis à nos interlocuteurs de comprendre toutes les valeurs portées par notre organisation syndicale.

Les Surveillant(e)s attendent maintenant du concret et une vraie reconnaissance.

**Le 15 octobre 2020,**

**le Bureau Central National**